

**Quelles sont les pré-requis pour le dépôt par internet
d'un compte annuel à l'aide de la carte d'identité électronique (carte eID)**

Pour déposer votre compte de cette manière auprès de la Banque nationale de Belgique, vous devez:

1. disposer d'une carte d'identité électronique (carte eID)
2. disposer d'un PC muni d'un lecteur de cartes eID et
3. vous assurer que votre PC soit équipé du logiciel spécifique.

1. Comment disposer d'une carte eID?

La carte eID est délivrée par les administrations communales. Actuellement, 2 millions de cartes eID ont déjà été distribuées et en 2008, la majorité des Belges en sera munie.

Si vous n'avez pas encore de carte eID, vous ne devez pas nécessairement attendre: vous avez le **droit de la demander au service Population de votre commune**. Vous pourrez aller chercher votre carte eID environ quatre semaines plus tard.

Le prix d'une carte eID est déterminé par votre commune et varie entre 10 et 15 EUR. La carte eID comporte une puce qui contient deux certificats digitaux. L'un confirme votre identité (**certificat d'authentification**) et l'autre sert à signer des documents électroniquement (**certificat de signature digitale**). Ces deux certificats sont valables cinq ans. Comme toutes les communes ne travaillent apparemment pas de la même façon, vous devrez être attentif, lors de la demande et de la réception de votre carte eID, à clairement stipuler que vous désirez utiliser les certificats digitaux. Vous activerez vos deux certificats digitaux en encodant deux fois le code PIN lorsque vous irez chercher votre carte eID à la commune; ce code PIN vous aura été fourni dans le courrier vous invitant à aller retirer votre carte eID.

2. Quels types de lecteur de cartes eID existent-ils et où peut-on se les procurer?

Un lecteur de cartes eID peut-être connecté à votre PC grâce à un port série ou, pour une facilité maximale d'installation et une meilleure performance, un port USB. **Un lecteur de cartes eID sans clavier et sans écran coûte environ 20 EUR et peut suffire pour le dépôt de comptes annuels.**

Vous trouverez sur www.cardreaders.be, dans le catalogue, un aperçu des lecteurs de cartes actuellement disponibles sur le marché, ainsi que leurs spécifications.

Le Registre National affiche sur son site internet une liste des points de vente auprès desquels les lecteurs de cartes, produits par la firme Zetes, sont disponibles (http://www.registrenational.fgov.be/cie_fr/cdocu.htm). Pour votre facilité, nous avons joint la liste à cette lettre. Celle-ci est incomplète et il va de soi qu'il existe d'autres points de vente en Belgique. Avec ce lecteur de cartes eID, vous recevrez ou pourrez télécharger du site du producteur ou du fournisseur un **pilote de périphérique ("driver")** que vous devrez installer sur le PC auquel vous aurez connecté le lecteur de cartes eID.

3. Quels autres logiciels devez-vous installer pour utiliser votre carte eID sur internet?

Le gouvernement fédéral met gratuitement à disposition un "**programme d'exploitation de carte eID**" que vous devez installer sur votre PC pour lire et utiliser votre carte eID dans la langue de votre choix. Vous pouvez télécharger ce logiciel (dénommé "*Belgian Identity Card Run-time*") depuis l'adresse suivante: http://www.belgium.be/zip/eid_datacapture_fr.html

Après installation, une nouvelle icône ayant la forme de notre pays apparaîtra sur votre desktop. Si vous cliquez dessus, le dit "*eID GUI*" ou "*Generic User Interface pour eID*", vous permettra de lire votre carte eID mais aussi, via l'option "Certificats", d'enregistrer dans votre browser le **certificat d'authentification** (et non le 2ème certificat) qui est sur votre carte eID afin de pouvoir utiliser l'*application "Dépôt des comptes annuels via internet"*.

Si vous êtes en possession de votre carte eID, d'un lecteur de cartes eID et que vous avez en outre installé les logiciels nécessaires, vous pouvez tester l'ensemble. Pour ce faire, connectez-vous au site internet du Registre National et consultez "mon dossier" (<https://mondossier.rn.fgov.be>); vous y trouverez toutes les données dont le Registre National dispose à votre sujet.

Si cette consultation:

- **ne s'est pas déroulée correctement**, vous pouvez prendre contact avec le helpdesk-BELPIC ("Belgian Electronic Personal Identity Card") du SPF Intérieur (e-mail: helpdesk.belpic@rn.fgov.be; tél.: 02 518 21 16; fax 02 210 10 16). Le helpdesk de la Centrale des bilans ne peut pas vous aider à ce stade.
- **s'est bien déroulée** et que votre PC tourne sous une version **tout à fait actualisée de Windows 2000 ou Windows XP**, vous êtes techniquement prêt à utiliser *l'application "Dépôt des comptes annuels via internet"*. Celle-ci est accessible via un lien au départ du site internet de la Centrale des bilans (www.bnb.be), en choisissant le sous-titre *"Dépôt via internet"*.

L'accès à cette application se fait en utilisant le **certificat d'authentification** de votre carte eID et l'identification grâce au code PIN de votre carte eID. Si vous n'y parvenez pas alors que vous avez pu consulter vos données dans l'application "mon dossier" du Registre National, vous pouvez appeler le helpdesk de la Centrale des bilans (e-mail: helpdesk.ba@nbb.be; tél.: 02 221 30 01; fax: 02 221 32 66).

Le manuel d'utilisation complet concernant l'utilisation de votre carte eID est joint en annexe.